



Municipalité
de
1081 Montpreveyres

PREAVIS MUNICIPAL N° 10/2023 Etudes préliminaires pour la réfection complète de la rue du Village: demande de crédit de CHF 45'000.00 TTC

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Situation

Principal axe de circulation, la rue du Village construite dans les années 60-70 de manière relativement rudimentaire, souffre depuis plusieurs années d'une forte usure aussi bien en surface qu'en profondeur. En effet, les fuites d'eau à répétition ont révélé au grand jour l'état de vétusté avancé des canalisations souterraines. Celles-ci ont participé à endommager davantage un revêtement bitumineux lui aussi très usé et rebouché régulièrement par les employés communaux. De par sa maigre épaisseur, ce « tapis » routier se détériore rapidement, particulièrement après la période hivernale (gel-dégel, déneigement).

Parallèlement à ce projet de rénovation et d'entretien des infrastructures vitales de la rue du Village, la Municipalité élabore une vision urbanistique globale « Montpreveyres 2030 ». Cette projection prévoit actuellement un développement urbain du centre du village avec, entre autres, une amélioration des conditions de mobilité ainsi qu'un développement d'un cadre de vie agréable pour toutes et tous.

Dans la perspective d'une réfection de la route en profondeur et d'un réaménagement urbanistique de la rue du Village, des études préliminaires et l'élaboration d'un avant-projet sont nécessaires pour pouvoir proposer, par la suite, un projet solide au Conseil général regroupant tous les postes nécessaires à une rénovation complète.

Ce projet est essentiel pour assurer le service des routes et des eaux ainsi que le développement d'un centre du village attractif et agréable pour l'ensemble de la population. De par sa taille, ce projet nécessite donc plusieurs études dont celle qui vous est présentée aujourd'hui.

Etudes préliminaires et avant-projet

Le bureau d'études Gemetris, sur la base des documents et études existants sur la rue du Village, a déjà une bonne idée de ce qui manque en termes de contrôles caméra des collecteurs des eaux claires et usées ainsi que les sondages nécessaires du coffre et de la chaussée. Des devis ont été demandés aux entreprises spécialisées correspondantes Liaudet Pial et Infralab SA.

La présente demande de crédit couvre les travaux préparatoires de l'avant-projet qui seront menés par le bureau d'études Gemetris. Cela comprend

- l'établissement des demandes d'offres pour curage et contrôle caméra des collecteurs, ainsi que pour l'expertise de la chaussée existante
- la mise à jour du géoportail communal après inspections caméra des collecteurs
- l'analyse des contrôles caméra des collecteurs EC et EU
- l'analyse de l'expertise de la chaussée existante
- le contact avec le bureau d'ingénieurs Herter & Wiesmann pour le remplacement de la conduite d'eau potable
- l'établissement des devis pour l'eau potable et la réfection de la chaussée
- les séances avec la Municipalité

- un vol drone pour le relevé des surfaces de la chaussée
- l'établissement d'un plan d'avant-projet avec les bases du projet souhaité
- l'établissement d'un cahier des charges sur la base des études préliminaires réalisées avec un dossier complet d'avant-projet définissant le cadre des études à effectuer par les bureaux d'ingénieurs mis en concurrence
- la définition des critères d'adjudication et éléments d'appréciation
- la gestion du dossier d'appel d'offres

Aux honoraires du bureau d'études Gemetris s'ajoutent les devis de Liaudet Pial (curage et contrôle caméra de 1'000 mètres de collecteurs) et d'Infralab SA (analyse du coffre et de la chaussée en plusieurs points).

Détail des coûts TTC:

Honoraires travaux préparatoires (avant-projet) de Gemetris	CHF	17'800.00
Devis curage et contrôles caméra de Liaudet Pial	CHF	11'000.00
Devis analyse coffre et chaussée existante d'Infralab SA	CHF	13'000.00

Total TTC	CHF	41'800.00
Divers et imprévus	CHF	3'200.00

Demande de crédit	CHF	45'000.00
		=====

Financement

Le montant de CHF 45'000.- sera financé par la trésorerie courante et/ou un emprunt, et sera comptabilisé dans le compte d'immobilisation au bilan. Il sera amorti en une fois en utilisant le fonds de réserve pour investissements futurs.

Offres comparatives pour le développement et le suivi du projet

Sur la base des études préliminaires et de l'avant-projet, la Municipalité entend demander à deux bureaux d'études (mise en concurrence) d'évaluer leur engagement pour le développement et le suivi du projet et de préciser leurs conditions. Une fois le bureau choisi, ce dernier sera chargé de faire les demandes d'offres auprès des entreprises et d'établir un crédit d'études global qui fera l'objet d'un prochain préavis.

Par rapport à l'ampleur du projet, il faut prendre en considération des moyens financiers limités, des subventions quasi inexistantes pour les routes communales et un plafond d'endettement limité. La Municipalité est donc d'avis qu'il convient en tous les cas d'entamer la démarche, d'avoir une vision globale et de définir un avancement du projet par étapes une fois les chiffres connus. Elle est consciente que le projet de rénovation et de réaménagement du centre du village s'étendra sur plusieurs années.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE MONTPREVEYRES

- vu le préavis municipal N° 10/2023 présenté le 7 décembre 2023,
- ouï le rapport des commissions des finances et d'urbanisme,
- considérant que l'objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- d'accepter, dans le cadre du projet de réfection complète de la rue du Village, le crédit de CHF 45'000.- pour payer les honoraires du travail préparatoire de l'avant-projet effectué par Gemetris ainsi que les curages et contrôles caméra des collecteurs des eaux claires et usées par Liaudet Pial et les sondages du coffre et de la chaussée par Infralab SA.
- d'accepter le mode de financement tel que proposé.

Approuvé en séance de Municipalité le 6 novembre 2023.

Municipal responsable : M. Philippe Thévoz, syndic

Au nom de la Municipalité
Le syndic Le secrétaire



Philippe Thévoz M. Torry